2 MANCHE



CHALLENGE HABE

DU CENTRE-NORD ATLANTIQUE

MAIRCARAÏBES

organise



Contre la-montre



Départ 8h00



























LE CHRONO INTERSPORT - 1/2

- PRÉSENTATION -

Dans le cadre du - CHALLENGE HABE DU CENTRE-NORD ATLANTIQUE AİR CARAĬBES, le HA BİKE EVENTS organise le dimanche 5 mai 2024 -un contre-la-montre İNDİVİDUEL qui s'intitule « LE CHRONO İNTERSPORT », .

Cette compétition est ouverte uniquement à la catégorie UI7. Elle se déroulera sur le territoire de la Ville de La Trinité.

- COMITÉ D'ORGANISATION -

Club organisateur: HA BİKE EVENTS

Fédération: FFC

Présidente: MME ARCADE

Secrétaire: VERONIQUE Danielle - 0696 98 93 90

Trésorière: HİPPOCRATE Rita - 0696 95 13 55

Délégué Sécurité: PHİLİBERT Eric - 0696 31 82 81

Référent Covid: PHİLİBERT Valérie - 0696 38 44 67

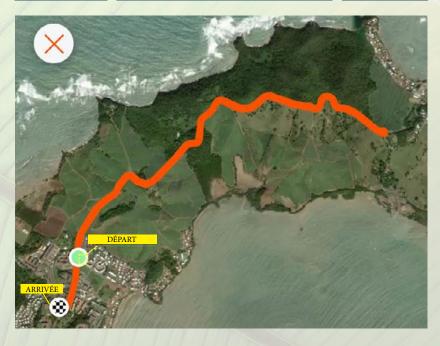
- PARCOURS -

Départ face au Palais de Sports de Beauséjour Cédric Sorhaindo, demi-tour au Rond point de Spoutourne (avant descente vers Tartane), on passe la Cité Beauséjour puis au Rond point à droite, arrivée entrée Lycée Frantz Fanon de Trinité.

- soit un parcours de 7,19km -

- RASSEMBLEMENT 7H00 - DÉPART 8H00 -

∩º Route	Itinéraire	kilomètres
RD2	Abri bus face Palais des sports Cédric Sorhaindo.	0
RD2	Giratoire Spoutourne.	3,2
RD2	Giratoire Palais des sports Cédric Sorhaindo.	6,6
RD2	Giratoire Lycée Frantz Fanon	7
	A droite entrée Lycée F. Fanon	7/1



LE CHRONO INTERSPORT - 2/2

- RÉGLEMENT PARTICULIER -

- ARTICLE 1 - ORGANISATION ET GESTION

Le « CHRONO INTERSPORT » est organisé par le HABE sous l'égide du Comité Régional Cycliste de Martinique et sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme pour ce genre d'épreuve. Elle se dispute le Dimanche 5 mai 2024 de 8h à 12h.

- ARTICLE 2 - TYPE D'ÉPREUVE

Cette compétition est un Contre La Montre İndividuel (CLM İnd) inscrite au calendrier régional.

- ARTICLE 3 - PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs U17 affiliés au Comité Régional Cycliste de Martinique mais également aux coureurs licenciés dans les îles voisines et en Guyane...

La participation est de 10 euros/coureur/manche.

Chaque participant doit s'assurer de pouvoir prendre en charge tous ses frais, qu'ils soient, d'acheminement, de logement, et ce, pendant toute la durée de la compétition.

- ARTICLE 4 - ENGAGEMENT

Les engagements doivent parvenir au siège du Comité Régional Cycliste de Martinique, le Mardi 30 Avril 2024, délai de rigueur selon les modalités réglementaires actuelles.

- ARTICLE 5 - POINTAGE DES COUREURS ET CONTRÔLE DU MATÉRIEL

Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant son heure de départ. Il sera procédé aux différents contrôles : du vélo, de son équipement. Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à un coureur n'ayant pas satisfait à cette exigence.

- ARTICLE 6 - INFRACTIONS

Toute infraction sera sanctionnée selon le barème des pénalités de la FFC et UCI.

- ARTICLE 7 - PROTOCOLE

La cérémonie protocolaire se déroulera à l'issue de l'épreuve, en tenant compte des mesures sanitaires officielles la jour du déroulement de l'épreuve.

Les 3 premiers coureurs de la catégorie U17 doivent se présenter au protocole.

- GRILLE DE PRIX - U17 GARCONS ET FILLES

- 1) trophée ou lot
- 2) trophée ou lot
- 3) trophée ou lot

MEILLEUR IÈRE ANNÉE 117 GARÇONS

1) trophée ou lot

HABE DU CENTRE-NORD ATLANTIQUE AIR CARAÏBES

1 COURSE EN CIRCUIT 1 CONTRE LA MONTRE 1 COURSE EN LIGNE

- REGLEMENT PARTICULIER -

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Challenge HABE du Centre - Nord Atlantique AİR CARAÏBES » est organisée par le HA BİKE EVENTS sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est une course individuelle aux points sur 3 manches :

Dimanche 3 Mars 2024 au LAMENTIN.

Dimanche 5 Mai à TRINITÉ

Dimanche 23 Juin TRINITÉ / BASSE POINTE - (à confirmer).

Elle est réservée aux coureurs des catégories UI7 Hommes, réglementairement licenciés FFC. Elle est inscrite au Calendrier Régional. L'organisateur ouvre la course aux UI7 Femmes mais que seuls les Hommes ont un Classement Final et Général final permettant de déterminer le gagnant qui remportera la semaine d'immersion chez TOTAL ENERGIE. Les UI7 Femmes auront juste un protocole par manche. Elles ne rentrent pas dans le Challenge.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs des clubs locaux et éventuellement des coureurs extérieurs.

ARTICLE 4. POINTS

La dotation des points est celle mentionnée ci-dessous pour chaque manche :

- Les 10 premiers du scratch seront dotés des points suivants : 25 23 20 18 15 12 10 08 05 03
- 2 sprints bonus attribuant des points aux 3 premières place 10 8 5 seront fait à différents endroits des deux épreuves route. En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière manche, les coureurs seront départagés par le nombre de victoire, puis en cas de nouvelle égalité par le nombre de seconde places et ainsi de suite jusqu'à établissement du classement définitif.
- Un maillot distinctif de leader au classement général du challenge HABE sera remis lors du protocole au départ des manches 2 et 3. En cas d'absence du leader au point lors du départ des manches, le porteur du Maillot sera le compétiteur suivant au Général.

ARTICLE S. ENGAGEMENT

L'engagement est à faire auprès du CRCM au plus tard le mercredi précédent la compétition au plus tard à 18h00 dernier délai. Le montant de l'engagement est de **10 euros par coureur** et par manche.

ARTICLE 6. RAVITAILLEMENT

L'ouverture du ravitaillement sera autorisée à partir du

30ième kilomètre et la fermeture dans les 20 derniers. Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions et les descentes. En fonction des conditions climatiques, le jury des commissaires pourra anticiper l'ouverture du ravitaillement et retarder sa fermeture.

ARTICLE 7. RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence habituelle.

ARTICLE 8. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Il n'y a pas d'assistance technique neutre. Les Clubs devront organiser l'assistance de leurs coureurs.

ARTICLE 9. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en fonction de l'arrivée de chaque manche. Seuls les 10 premiers marquent des points.

Pour figurer au classement général final, le compétiteur devra avoir obligatoirement participé au moins à 2 manches.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

A chaque manche, les 3 premiers devront se présenter au protocole et recevront une coupe ou un lot.

A chaque manche, le meilleur Cadet 1 recevra une coupe ou 1 lot. Le protocole Général Final se fera à l'issue de la dernière manche.

ARTICLE 12. GRILLE DE PRIX ET LOTS AU GÉNÉRAL

Grille/Challenge: 1^{er} Coupe et 70 euros; 2^{erne} Coupe et 45 euros; 3^{erne} Coupe et 35 euros; 4^{erne} et 25 euros; 5^{erne} et 20 euros; Total 190 euros. Lots/Challenge: 1^{er} : Billet d'avion AİR CARAĬBES et séjour 7 jours en immersion au sein de la structure TOTAL ENERGIE ET VENDEE U (valeur totale 1000 euros).

2ème : 1 paire de roue à disque + tenue cycliste TOTALE ENERGIE (valeur totale 500 euros).

 $3^{\text{ème}}$: 1 tenue et 1 lot partenaire (valeurs totale de 300 euros). $4^{\text{ème}}$: 1 paire de pneus et 1 lot partenaire (val. totale 200 euros). $5^{\text{ème}}$: 1 lot partenaire et 1 prime de 50 euros (val. totale 100 euros). Un lot ou prime au 1^{er} cadet $1^{\text{ère}}$ Année, au général.

ARTICLE 13. RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une (1) heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de la manche suivante.
- Au sujet du classement général final : au plus tard 30 minutes après la communication officielle.

ARTICLE 14. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable. Sur chaque manche, à l'appréciation du collège des arbitres, tout comportement anti-sportif d'un compétiteur entraînera 1 pénalités de 5 points.

Ces pénalités seront cumulables et déductibles du total final de points, pour l'établissement du classement général.